PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 5 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq novembre, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal: 29/10/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19

Présents: MM. FLORENTY - MALARD - COUZON - BIALE - DELORT - GUILLOT C -CASTAING - CHAUSSAT - DAUDOU -GROS -

GUILLAUMARD -LAVESQUE -LISSANDREAU -SEAUT - VERGNAUD -

Absents excusés: MM. PERIER – DELROC – DUBOE – GUILLOT D –

Pouvoir: PERIER Jérôme donne pouvoir à MALARD Jean-François

DELROC Nathalie donne pouvoir à GROS Isabelle

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice

Madame Mireille VERGNAUD, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- 2021.56 Non-restitution de la retenue de garantie du marché de réhabilitation et extension de la salle de sports lot 12-Decoturf
- 2021.57 Choix devis ordinateurs secrétariat.
- 2021.58 Adhésion à Office 365 avec l'ATD24.

Le conseil APPROUVE l'ajout des délibérations.

2021.47 AVENANT 2 LOT 3 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux d'aménagement du centre départemental de santé, nous avons reçu les avenants n°2 au lot 3 Démolition gros œuvre, concernant :

- plus-value réalisation d'une banquette béton armé le long de la mitoyenneté au niveau de l'ancienne remise : 3 345.85 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 3 345.85 €HT

2021.48 AVENANT 1 LOT 5 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux d'aménagement du centre départemental de santé, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 5 Charpente couverture, concernant :

- plus-value modification technique accès aux combles et modification du chevêtre : 712 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 712 €HT

2021.49 AVENANT 1 LOT 6 AU MARCHE D'AMENAGEMENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux d'aménagement du centre départemental de santé, nous avons reçu les avenants n°1 au lot 6 revêtements de bardage, concernant :

- plus-value modification des quantités des bardages : 2 549.48 €HT
- plus-value habillage des sous faces : 2 187.60 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 4 737.08 €HT

2021.50 CHOIX DEVIS REAMENAGEMENT D'UN TALUS DANS LE BOURG

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à de nombreux dépôt de gravats divers et variée derrière la salle fêtes, l'amas a formé menace de s'effondrer, il faut donc réaménager ce talus. Des devis ont été demandés :

- Doyeux Sablières Montponnaises : 36 780 € TTC

- Serge MAURY: 45 036 € TTC
- LAURIERE et Fils: 38 796 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le devis de l'entreprise Doyeux Sablières Montponnaises pour un montant de 36 780 € TTC.

2021.51 CHOIX DEVIS TRAVAUX MAIRIE ET EGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que différents travaux de drainage et réfection du mur intérieur de l'église, ainsi que de drainage, réfection de la toiture et isolation des rampants à la mairie. Des devis ont été demandés :

- Constructions Frédéric : 58 101.13 € TTC - Constructions Bariteaud : 67 580.40 € TTC

- CBR entreprise générale du Bâtiment : 65 340 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le devis de l'entreprise Constructions Frédéric pour un montant de 58 101.13 € TTC

2021.52 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente, pour l'exercice 2020, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

2021.53 RENOUVELLEMENT ADHESION AU CDAS 2022

Le Maire, informe le conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale,

S'ENGAGE à inscrire au Budget le montant total de la cotisation.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

2021.54 CONVENTION SPA

Monsieur le Maire rappelle que la commune conclut depuis plusieurs années une convention avec la SPA de Bergerac, pour la capture et la mise en fourrière des animaux errants.

Vu la convention de fourrière animale, qui prévoit :

- la prise en charge des animaux errants et dangereux à la demande de la commune,
- les contrôles vétérinaires nécessaires après capture,
- la recherche des propriétaires,

En contrepartie des services rendus par la SPA, la commune s'engage à verser une indemnité sur la base de 0.90€ par habitant.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE ladite convention à l'unanimité des présents.

CHARGE Monsieur le maire de signer tous les documents y afférant.

DIT inscrire la somme au budget.

2021.55 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMITE DES FÊTES

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes de Saint Médard de Mussidan, de 1000 € pour couvrir les frais de la 1ère foire d'automne du 26 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **DECIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle de 1000 €.

2021.56 NON-RESTITUTION DE LA RETENUE DE GARANTIE POUR LE MARCHE DE LA SALLE DE SPORTS A L'ENTREPRISE DECOTURF – LOT 12

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché public de l'extension de la salle de sport, de la réhabilitation et de la mise en conformité de l'existant, l'entreprise DECOTURF (lot 12 – sols sportifs) n'a pas réalisé les prestations qui étaient attendues.

Suite à la mise en demeure du 15 novembre 2018 dans laquelle il a été constaté que les prestations régulièrement demandées n'étaient pas exécutées à cette date. L'entreprise n'est pas intervenue pour lever les réserves malgré plusieurs relances successives le 6 et le 23 août 2019 et le 7 octobre 2019.

L'entreprise DECOTURF n'étant pas intervenu afin que soit levées les réserves, Monsieur le Maire propose de ne pas restituer la retenue de garantie et d'émettre un titre de recette correspondant au montant de cette retenue de garantie soit 603,63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de ne pas restituer la retenue de garantie à l'entreprise DECOTURF (lot 12 marché de l'extension de la salle de sport, de la réhabilitation et de la mise en conformité de l'existant).

DECIDE d'émettre un titre de recette d'un montant de 603,68 €.

2021.57 CHOIX DEVIS ACHAT ORDINATEUR PORTABLE SECRETARIAT MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux ordinateurs du secrétariat de mairie sont obsolètes au vu des évolutions et du travail qui leur est demandé. Des devis ont été demandés :

i@n informatique : 745.87 € HT /ordinateur
 Stargate informatique : 636.59 € HT / ordinateur

- Bruneau: 843.89 € HT / ordinateur

De plus, il faut aussi équiper un poste d'un deuxième écran

- Stargate informatique : 113.33 € HT

- Bruneau : 165 € HT - UGAP : 124.60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** les devis de Stargate informatique.

2021.58 ADHESION A OFFICE 365

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de l'ATD24 d'adhérer à Office 365 qui permet de disposer des outils bureautiques de la suite Microsoft (Outlook, Word, Excel, Powerpoint, Publisher, onenote, onedrive, teams, sharepoint) actualisée régulièrement. Les données sont hébergées sur un Data Center local (CD24) dans des conditions de sécurité maximales. La commune aurait 5 comptes utilisateurs (4 employés et 1 élu), pour un coût de :

Licence office 365 E3: 1036.34 € TTC
 Forfait accompagnement ATD: 250 € TTC
 Soit un total de 1286.34 € TTC / an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents APPROUVE la proposition d'adhésion à Office 365 avec l'ATD24 pour un montant de 1286.34€ TTC/an. AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

<u>PROPOSITION DE CONVENTION POUR STERILISATION DE CHATS</u>

Monsieur le Maire présente la proposition de l'association les « Chats heureux 24 », pour la stérilisation des chats. Le conseil refuse cette convention car elle fait doublons avec la convention SPA.

MAIL CCIVS CONCERNANT UNE EVENTUELLE AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING-CAR

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après consultation de notre service instructeur, le projet concerné se situerait sur l'ancien terrain de moto cross, or le zonage de ces parcelles ne permet pas l'implantation d'un tel projet.

MAIL ATD CONCERNANT LE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une représentante de la mairie est venu voir le terrain et va faire une proposition d'aménagement.

POT D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Madame Ghislaine COUZON, propose deux solutions, d'idées cadeaux

FESTIVITE FIN D'ANNEE

- Pot d'accueil nouveaux arrivants le vendredi 3 décembre 2021 à 19h à la salle des fêtes
- Repas de fin d'année le vendredi 17 décembre 2021.

COMMISSION EMBELISSEMENT

Madame VERGNAUD fait un compte rendu de la commission, un compte a été créé à la Foir'fouille pour achat de papiers et déco pour Noël, qui seront réalisé par les St Médard Loisirs, La Dryade et le Club des amis. De plus achat d'un sapin artificiel pour la salle des fêtes.

ETAT DES LIEUX PISTES POUR CHANTIER FORESTIER

M. Fernand CASTAING va constater l'état des lieux des pistes lors des chantiers forestiers et tiendra au courant de l'éventuelle dégradation.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire fait part de la demande de la maternelle de prendre le spectacle de marionnette, ainsi qu'une dinette et meuble bibliothèque.

En élémentaire, attente d'une proposition de nouveau jeu commun, mais le souhait serait de faire partir les 4 classes en classe découverte sur le bassin d'Arcachon au printemps.

RECRUTEMENT DE TROIS AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il faut trouver trois agents recenseurs, il est proposé de contacter la mission locale, pole emploi, centre de gestion pour faire une annonce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Nom	Signature	Nom	Signature
FLORENTY		DUBOË	Excusée
MALARD		GROS	
COUZON		GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	Excusée
DELORT		LAVESQUE	
GUILLOT C		LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	Excusé
CHAUSSAT		SEAUT	
DAUDOU		VERGNAUD	
DELROC	Excusée		